



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Politique de santé mentale

Question au Gouvernement n° 735

Texte de la question

POLITIQUE DE SANTÉ MENTALE

Mme la présidente . La parole est à Mme Nicole Dubré-Chirat.

Mme Nicole Dubré-Chirat . Ma question s'adresse à Yannick Neuder, ministre de la santé et de l'accès aux soins.

La santé mentale a été désignée grande cause nationale en 2025 par Michel Barnier puis par François Bayrou, signe de la volonté gouvernementale de traiter cette question sanitaire de premier plan.

Nous sommes confrontés à un véritable enjeu de santé publique, auquel il est urgent d'apporter des réponses fortes.

Chaque année en France, 13 millions de personnes sont concernées par un trouble psychique, soit un Français sur cinq. De plus, c'est le premier poste de dépense de la sécurité sociale.

Avec ma collègue Sandrine Rousseau, que j'associe à cette question, nous vous avons remis un rapport sur la prise en charge des urgences psychiatriques, qui faisait suite à de nombreux déplacements et auditions et qui a permis d'établir un diagnostic fidèle et complet de la situation.

Ce rapport, largement approuvé par les soignants du secteur psychiatrique, formulait vingt et une recommandations. Il a été suivi d'un courrier au premier ministre et d'une proposition de résolution.

Depuis, la situation s'est encore dégradée – comme le montre l'attaque au couteau à Nantes le 24 avril –, autant pour les jeunes que pour les soignants.

Depuis cinq mois, peu d'actions ont été annoncées, alors que la santé mentale de notre jeunesse doit être priorisée, de même que celle des femmes. Nous exceptons cependant le protocole de santé mentale imposé dans tous les établissements par Élisabeth Borne lors des assises de la santé scolaire et la proposition, faite par Gabriel Attal, que chaque enfant ait vu deux fois, avant l'âge de 18 ans, un professionnel de la santé mentale.

Nous attendons un plan d'action pluriannuel pour la santé mentale et la psychiatrie, qui est en première ligne pour accompagner les patients en souffrance.

Monsieur le ministre, quelles actions comptez-vous annoncer et mettre en œuvre pour les sept mois restants de cette année de grande cause nationale ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et EcoS.*

– M. Stéphane Peu applaudit aussi.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, *ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins* . Depuis cent cinquante-trois jours que je suis à la tête de ce ministère, la santé mentale est l'une de mes priorités.

Nous partageons le principe suivant lequel les annonces ne valent pas un vrai plan d'action structuré avec l'ensemble des acteurs.

J'en profite pour rendre hommage au rapport que vous avez rédigé avec Sandrine Rousseau.
(*Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit aussi.*)

M. Inaki Echaniz . Merci la gauche !

M. Yannick Neuder, *ministre* . J'avais dit, alors que j'étais à la commission des affaires sociales, qu'il devait donner lieu à des mesures concrètes, inscrites dans la loi.

Cela sera fait le 11 juin prochain, à l'occasion de la marche pour la santé mentale, puisqu'un comité de stratégie santé mentale permettra d'adopter de telles mesures.

Certaines l'ont déjà été, notamment dans le plan Santé scolaire que nous avons déployé avec Élisabeth Borne, ministre de l'éducation nationale.

D'autres, relatives en particulier aux quartiers prioritaires, le seront à Montpellier lors du comité interministériel des villes, qui se tiendra le 6 juin en présence du premier ministre.

Enfin, le grand plan Sport et santé permettra encore d'en adopter d'autres, sous l'égide de la ministre des sports.

Ainsi, un grand nombre de propositions que vous avez faites avec Mme Sandrine Rousseau pourront être adoptées par la voie réglementaire, tandis que d'autres auront besoin d'un vecteur législatif.

J'espère que nous saurons le trouver ensemble puisque la situation est très urgente : il faut déstigmatiser et surtout dépister les troubles mentaux – je remercie aussi votre collègue Chantal Jourdan qui a déclenché les mesures en matière de secourisme afin de détecter ces troubles – et de sauver notre jeunesse.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Dubré-Chirat](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 735

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 mai 2025